

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **20 (1884)**

Heft 18

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

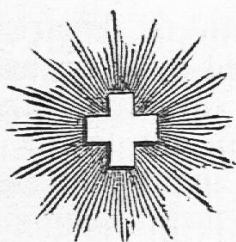
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE

15 SEPTEMBRE 1884.

XX^e Année.

N^o 18.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Avis. — Biographie des éducateurs suisses : Albert Stapfer (3^{me} article). — Jubilé de l'Université de Berne. — Chronique vaudoise. — Chronique jurassienne. — Nécrologie : Vincent Bouvard ; Henri Henry. — Bibliographie. — Instruction civique : Le manuel de M. Numa Droz, conseiller fédéral. — Partie pratique.

AVIS Le compte rendu du Congrès scolaire de Genève paraîtra très prochainement. Il sera adressé, contre remboursement de fr. 1.15, à tous les abonnés à l'*Educateur*, en Suisse ; les abonnés de l'étranger ne le recevront que sur leur demande, accompagnée de fr. 1. 25.

BIOGRAPHIE DES EDUCATEURS SUISSES

Albert Stapfer

ministre des Arts, des Sciences et des Cultes de la République helvétique
(3^e article) ¹

Au nombre des hommes de science, auprès desquels avait trouvé le plus d'écho l'appel du ministre, se trouvait un moine fribourgeois, peu connu alors en dehors de sa ville natale, mais appelé à une célébrité européenne comme éducateur, le père Girard. Un *Plan d'éducation pour la République helvétique*, en 31 pages in-folio, fut envoyé par le père Girard à Stapfer, et ce travail

1. Voir *Educateur* n^o 15, page 228, et n^o 17, page 257.

remarquable devint le point de départ de relations suivies entre l'ancien pasteur protestant et le prêtre catholique, que rapprochaient le même amour du christianisme et le même enthousiasme pour la philosophie du devoir de Kant.

Stapfer, dont le département embrassait les questions d'églises comme celles d'écoles, parvint même à décider le père Girard à accepter des fonctions qui l'attachaient au ministère des cultes, avec le titre d'archiviste, en attendant l'organisation de l'école normale en projet, à Fribourg, et dont le ministre lui destinait la direction. En même temps, il le désignait pour faire partie du Conseil d'éducation de ce canton, présidé par un autre ecclésiastique, le parent et l'ami de Girard, le savant et noble chanoine Fontaine, auquel on ne peut reprocher qu'un zèle excessif pour le nouvel ordre de choses. Quelques mois plus tard, le Directoire helvétique, fixé à Berne, ayant décidé la création d'un poste d'aumônier du gouvernement helvétique, Stapfer fit encore tomber ce choix sur Girard, auquel un séjour de cinq ans sur les bords de l'Aar permit de rétablir le culte catholique supprimé depuis la réformation.

Un autre moine, le père capucin Ochsner, que désignaient au choix du ministre ses talents, son patriotisme et ses lumières, obtenait, avec la cure d'Einsiedeln, la direction des écoles de cette contrée. Un historien zuricois du plus grand mérite, Henri Füssli, l'ami de Jean de Muller, était placé à la tête de l'instruction publique de ce canton.

C'est ainsi que presque tous les hommes les plus distingués de l'Helvétie trouvaient en Stapfer un appréciateur éclairé et généreux de leurs talents et de leurs efforts.

Malheureusement pour l'œuvre d'impulsion et de centralisation intellectuelle entreprise par Stapfer, le gouvernement helvétique jugea à propos d'envoyer le ministre des sciences à Paris, pour y seconder les efforts de son ministre plénipotentiaire, le patricien bernois de Jenner, chargé de négociations importantes auprès du premier consul. Cette mission, qui ne devait être que provisoire, étant devenue définitive en octobre 1800, Stapfer fut remplacé au ministère des arts, des sciences et des cultes.

On lui donna pour successeur un sénateur lucernois, Melchior Mohr, de famille patricienne, et que sa qualité de chanoine n'empêchait pas d'être comme Stapfer lui-même, un ardent admirateur de la philosophie de Kant et un des principaux partisans de la République unitaire. Mais bien qu'homme de talent et de cœur, Mohr n'était pas un Stapfer, et ne garda d'ailleurs pas longtemps son portefeuille.

Comme ministre plénipotentiaire de l'Helvétie à Paris pendant les dernières années du régime unitaire (d'octobre 1800 à 1803), Stapfer a été, certes, un représentant fidèle à son pays et à son mandat ; tout en admirant le génie militaire et organisateur de l'homme du 18 brumaire, il ne s'est jamais laissé éblouir, comme tant d'autres, par la gloire et la puissance de ce maître des destinées de la France et de l'Europe. Mais ce n'est pas le lieu de retracer les services rendus par Stapfer dans l'ordre politique et diplomatique. Nous laissons ce soin au futur biographe de cet homme illustre sur lequel nous n'avons encore que d'incomplètes notices, y compris celle de son ami Alexandre Vinet.

Nous ne pouvons cependant nous empêcher de rappeler le conseil que donnait à ses compatriotes notre ministre plénipotentiaire, en opposition à ces philanthropes à outrance qui alors déjà, comme de nos jours, ne parlaient que de *désarmement* au milieu des grandes puissances armées jusqu'aux dents qui environnent la Suisse :

Je voudrais, au lieu du *delenda Carthago*, répéter à mes concitoyens : *Restauranda est res militaris majorum*. Une nation sans défense est un objet de mépris, le jouet de tous les événements et l'éternelle proie de ses ambitieux voisins (1).

Patron enthousiaste et protecteur constant de Pestalozzi pendant toute la durée du régime unitaire, Stapfer donnait encore une preuve signalée de sa vénération pour le patriarche de l'école populaire lors de la consulta de Paris. Ce dernier avait été envoyé à cette haute assemblée par les cantons de Berne et de Zurich, comme député du parti unitaire auquel il appartenait, ainsi que le ministre de la République helvétique. Le ministre helvétique se fit un plaisir et un honneur de fêter de son mieux l'illustre vieillard :

Pestalozzi, écrivait Rengger à Stapfer, en date du 14 janvier 1803, est de retour de Paris depuis huit jours et se montre plein de reconnaissance pour l'accueil qu'il a reçu de vous (2).

On sait que, malgré toutes ses démarches et toutes ses remontrances verbales ou écrites auprès du premier consul et de ses ministres (Talleyrand entre autres), en faveur du maintien du régime unitaire, Stapfer échoua complètement. Il fut jugé, dès lors, par Napoléon et par le landamman d'Affry, son homme de confiance en Suisse, trop partisan de l'unitarisme pour représenter le régime de l'Acte de Médiation à Paris, où le landamman envoyait

1. Lettre de Stapfer au ministre des relations extérieures de la République helvétique, 4 octobre 1800.

2. *Leben und Briefwechsel*, von Rengger II Band, S. 123 u. 145

son cousin, le marquis Constantin de Maillardoz, comme son agent personnel d'abord, et plus tard au nom de la Confédération.

Les seules fonctions que le nouveau régime ait trouvé à propos de confier à Stapfer, furent celles de membre de la Commission de liquidation de cinq membres siégeant dans le canton directeur et chargée de régler toutes les questions ardues que laissait derrière elle la situation financière du gouvernement helvétique.

Sa mission de liquidateur terminée, Stapfer quittait la Suisse pour retourner à Paris où devait s'écouler la seconde moitié de sa vie, mais non sans se sentir, à plusieurs reprises, saisi du vif désir de rentrer dans sa terre natale et de lui consacrer ses talents sous une forme ou sous une autre.

A ce désir si naturel à un cœur patriotique, se joignait celui de donner à ses enfants une éducation nationale, comme on le voit par la correspondance qu'il entretenait avec son compatriote, ami et ancien collègue Albert Rengger, alors établi à Lausanne, et auquel il avait exprimé le désir d'élever ses enfants en Suisse¹.

Dans une lettre en date du 20 septembre 1810, il renouvelait l'expression de ce désir en disant à Rengger :

Je souffre extrêmement à la pensée que mes enfants ne sont Suisses que de nom (2).

C'est que la réalisation du vœu de Stapfer était subordonnée à l'espoir d'obtenir une place convenable, soit dans l'administration de son canton d'origine, soit dans l'enseignement public, pour lequel l'ancien professeur de l'Institut politique de Berne avait gardé un goût très vif, ravivé par les études auxquelles il se livrait tout entier depuis sa sortie des affaires publiques.

La reconstitution politique, en 1803, du canton d'Argovie, de cet Etat nouveau, à l'indépendance duquel Stapfer et Rengger avaient tant contribué, semblait offrir à ces deux amis l'occasion favorable de rentrer au gouvernement.

L'un et l'autre, en effet, furent nommés membres du Grand Conseil argovien. Mais lorsqu'il s'agit de l'élection du Petit Conseil ou Conseil d'Etat, des influences contraires prévalurent, et on poussa l'ingratitude jusqu'à faire contre eux une loi qui excluait des fonctions publiques quiconque n'était pas déjà domicilié dans le pays. Plus tard, cependant, en 1815, la roue tourna et Rengger entra au Petit Conseil, où il chercha en vain

1. *Leben und Briefwechsel*, von Rengger, II, 123.

2. *Ibid*, 141.

à faire nommer Stapfer. Mais ce dernier eût préféré, aux fonctions politiques et administratives, une place à l'École cantonale d'Aarau, nouvellement créée, ou une chaire à l'Académie de Lausanne.

Cette dernière lui fut proposée en 1805, et il en était encore question en 1815. Il s'agissait d'une chaire de littérature ou d'histoire. Mais Stapfer, plus délicat que bien d'autres, ne trouvait pas qu'un Allemand de naissance comme lui, convînt à une chaire de littérature française, et parlait à son ami Rengger encore fixé à Lausanne, d'une chaire de philosophie ou de méthodologie théologique, pour laquelle il se sentait plus qualifié par ses études antérieures.

(La fin au prochain numéro.)

ALEXANDRE DAGUET.

JUBILÉ DE L'UNIVERSITÉ DE BERNE

(4 et 5 août 1884.)

L'Université de la ville fédérale a célébré avec pompe son cinquantième les premiers jours d'août.

Toutes les universités et académies suisses, plus une trentaine d'universités étrangères avaient envoyé des délégués, porteurs de félicitations et de cadeaux consistant en travaux écrits.

De nombreux discours ont été prononcés, entre autres par le recteur, M. Forster, M. Gobat, directeur de l'instruction publique, et M. Kummer, directeur du bureau de statistique suisse et président de la Société bernoise de l'enseignement supérieur.

Cortèges de jour et aux flambeaux, banquets et excursion à Thoune, soirée au Schänzli, soirée ou *commers* d'étudiants, ont embelli et égayé la cérémonie. Une riche bannière donnée par les professeurs aux étudiants flottait sur le cortège. Un épisode intéressant a été celui du don de 500 francs fait par les étudiantes russes à l'Université, pour former le premier fonds d'une bibliothèque. Ces demoiselles ont voulu témoigner leur gratitude de l'accueil qu'elles reçoivent en Suisse.

Dans l'historique de l'Université, on a rappelé les noms des professeurs qui l'ont illustrée depuis 1834, époque de sa fondation. On a cité, pour la théologie, Lutz et Schneckenburger; pour les sciences juridiques et sociales, Samuel Schnell, Guillaume Snell, Renaud d'Avenches; pour les sciences médicales, Vogt, Demme, Valentin père; pour l'histoire, Kortüm; pour les sciences naturelles, Trechsel et Studer. Un nom, sinon plusieurs, manquait à cette nomenclature : celui de Troxler par dessus tout, comme *représentant la philosophie et la politique nationales*¹.

1. Troxler, que Stapfer, dans son *Histoire de la Ville de Berne*, publiée en 1835 et rééditée par Alexandre Vinet, appelait une des *têtes métaphysiques les plus fortes de notre époque*, était, dernièrement l'objet d'une appréciation plus favorable encore de la part d'un des plus savants historiens de la philosophie, M. Erdmann, qui montrait la réputation de Troxler grandissant dans l'avenir comme

Dans son discours, M. Gobat a surtout fait ressortir le caractère politique de l'Université de Berne, fondée pour servir de pépinière aux hommes d'Etat destinés à remplacer ceux de la Berne aristocratique. Quelqu'un aura sans doute rappelé aussi le conseiller d'Etat (plus tard avoyer) Neuhaus, qui présidait à l'ouverture de l'Université en 1835 et qui en a été le principal promoteur. Mais le héros du jour aurait été, selon le *Bund*, le professeur émérite de théologie Zeller, aujourd'hui à Berlin, dont l'appel à l'Université de Berne faillit causer, en 1847, une guerre de la foi, comme à celle de Zurich l'appel du fameux Strauss, en 1839.

Une cantate, composée à l'occasion de la fête, par M. Widmann, poète de talent et rédacteur de la partie littéraire du *Bund*, a paru en feuilleton dans ce journal.

A. D.

CHRONIQUE VAUDOISE

COURS COMPLÉMENTAIRES

Le canton de Vaud a fait l'essai des cours complémentaires destinés aux jeunes gens de 16 à 20 ans. Bien que ces cours n'aient eu, cette année-ci, qu'une durée extrêmement limitée, ils paraissent avoir été appréciés de ceux qui les ont organisés, comme de ceux qui les ont suivis. Ce résultat est dû en grande partie à la bonne volonté dont le corps enseignant vaudois a fait preuve. Le Conseil d'Etat et son département de l'instruction publique auraient sans doute aimé pouvoir accorder une récompense à MM. les instituteurs qui ont eu ce surcroît de travail, mais les circonstances que traverse actuellement ce canton ne le permettaient pas. Ils y ont suppléé dans la mesure du possible par l'envoi d'une lettre circulaire qui rend un juste hommage aux efforts et au zèle des instituteurs qui ont donné les cours complémentaires avec tant de conscience et de succès.

B.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Dans sa réunion du 7 juillet à Saignelégier, la Société jurassienne ou section jurassienne de la Société pédagogique des instituteurs de la Suisse romande a confié au corps enseignant du district de Courtelary la direction de la Société ou section. Ce comité se compose des six instituteurs dont les noms suivent: Auguste Huguelet, président; Henri Gobat, vice-président; Emile Mercerat, secrétaire; Auguste Joray, caissier; Albert Gylam; Louis-Julien Juillerat.

Voici les questions qui sont mises à l'étude pour l'année 1884-1885 :

I. *Les branches réales (géographie, histoire, instruction civique, histoire naturelle) à l'école primaire.*

psychologiste. Le grand publiciste qui a proclamé le premier la souveraineté populaire, a droit aussi à notre reconnaissance. Nous sommes un peu trop enclins, en Suisse, à sacrifier nos gloires nationales. *Soyons de notre pays*, comme le disaient si bien Töpffer et Juste Olivier.

Etant donné le programme actuel des écoles primaires de notre canton, étudier la question au point de vue :

1° de l'importance de l'enseignement des branches réales pour le développement intellectuel des élèves et pour les besoins de la vie pratique;

2° des résultats obtenus jusqu'ici à ce double point de vue;

3° de la place et des développements qu'il convient de donner à cet enseignement à l'école primaire;

4° des rapports qu'il peut ou doit y avoir entre cet enseignement et celui de la langue, et des avantages que ce dernier peut en retirer;

5° des procédés qu'il convient d'employer dans cet enseignement au degré moyen et au degré supérieur;

6° de la manière dont l'enseignement des branches réales doit être préparé au degré inférieur;

7° de la valeur et de l'usage des manuels généralement employés par les élèves de nos écoles pour l'étude des branches réales;

8° des avantages ou des inconvénients qu'il pourrait y avoir, suivant les circonstances, à substituer à ces manuels spéciaux, un bon livre de lecture renfermant, à côté d'une partie purement littéraire, une partie réelle traitant les matières du plan d'enseignement.

Rapporteur : M. *Eugène Péquegnat*, inspecteur des écoles du XI^e arrondissement, à *Delémont*.

II. *Les Caisses d'épargne scolaires et leur organisation.*

1. S'il est vrai que la dissipation se développe toujours davantage dans le peuple suisse et qu'elle exerce de funestes effets sur la prospérité nationale, les Caisses d'épargne scolaires pourraient-elles contribuer à restreindre le mal ?

2. Dans le cas affirmatif, quels sont les avantages et les inconvénients de cette institution, tant au point de vue économique qu'au point de vue de l'éducation et de l'influence morale en particulier ?

3. Comment cette institution doit-elle être organisée pour aider l'école à accomplir sa tâche ?

Rapporteur : M. *G. Breuleux*, directeur d'école normale, à *Porrentruy*.

Les rapports devront être envoyés jusqu'au *31 mars 1885* à M. *Aug. Huguelet*, directeur des écoles primaires de *St-Imier*.

NÉCROLOGIE

Nous avons reçu le faire part de M. Vincent BOUVARD, secrétaire et officier d'Académie. Il s'est éteint le 19 août à Bonneville¹, son lieu natal, dans la 84^e année de son âge. Une notice détaillée, due à celui d'entre nous qui l'a le plus connu et aimé, dira prochainement ce que fut BOUVARD pour l'école, pour son pays, pour les instituteurs primaires en général, et pour ceux de Fribourg en particulier, après l'élimination ou la persécution de 1857.

1. Haute-Savoie.

Henri Henry

La commune de Dampheux, près Porrentruy, vient d'éprouver une grande perte par la mort, presque subite, de M. Henri Henry, ancien instituteur.

M. Henry était né le 15 août 1817, et avait été breveté en 1840. Pendant près de 35 ans, il occupa les modestes fonctions d'instituteur primaire à Dampheux, son village natal. Il remplit ensuite celles de maire et d'officier d'état civil. C'est en 1874 qu'il prit sa retraite.

Bien que d'une santé frêle et délicate, M. Henry était un homme d'une activité peu commune. On lui doit une *Méthode d'occupation comprenant la lecture, l'écriture, le dessin, le calcul et le chant, à l'usage des écoles élémentaires*, publiée en 1864 chez Victor Michel, à Porrentruy. « Cette méthode se compose de deux manuels et de trois grands tableaux et dénote, de la part de l'honorable auteur, disait M. Alexandre Daguét dans l'*Educateur* de 1865, la connaissance approfondie de son sujet, l'habitude de la réflexion et un véritable talent pédagogique. »

Quelques instituteurs assurent avoir obtenu des résultats très satisfaisants par l'emploi de la méthode Henry, reléguée à l'arrière-plan depuis l'introduction obligatoire dans notre pays, des livres de lecture d'origine allemande.

Les connaissances de M. Henry étaient du reste très variées; c'est ainsi que lui-même a fait le plan de l'église de Dampheux.

M. Henry a été enlevé à l'affection des siens, par une pleurésie, le 24 juin dernier. Plusieurs instituteurs s'étaient empressés de rendre les derniers devoirs à cet ancien collègue et ami. On y remarquait entre autres quatre des plus anciens membres du corps enseignant du district de Porrentruy.

H. GOBAT.

BIBLIOGRAPHIE

M. le major Salquin nous a envoyé de Berne sa brochure sur la *chaussure militaire rationnelle* et un écrit de M^{me} Salquin sur la *chaussette rationnelle*. La rédaction n'étant pas compétente pour traiter des questions de ce genre, nous avons remis ces brochures à deux personnes qui ne nous ont pas encore envoyé le compte rendu demandé. Cela en réponse aux réclamations réitérées de M. le major Salquin.

— L'atelier Wurster, à Zurich, auquel on doit tant de belles choses, a mis en vente une *Carte en relief muette* de la Suisse, admirablement exécutée par M. Leuzinger. Prix : 3 francs.

INSTRUCTION CIVIQUE

LE MANUEL DE M. NUMA DROZ, CONSEILLER FÉDÉRAL ¹

Depuis quelque temps déjà, on annonçait un livre sur l'instruction civique, de M. Numa Droz, conseiller fédéral, et destiné à l'école popu-

1. L'*Instruction civique*, manuel à l'usage des écoles primaires supérieures, des écoles secondaires et complémentaires, 241 pages, chez Daniel Lebet, Lausanne, 1 fr. 50.

laire. Dans le sein du corps enseignant, il y eut comme un mouvement de satisfaction, à la pensée que le magistrat fédéral se souvenait de l'école et mettait à son service, avec son ancienne expérience de l'instruction populaire, la connaissance approfondie des affaires publiques. Le livre a paru depuis lors et trouve le meilleur accueil auprès des amis de nos institutions nationales, car c'est un ouvrage bien fait et remarquable par la richesse des aperçus, la justesse des idées et le patriotisme qui respire dans ces pages avec une hauteur et une modération de principes qu'on voudrait voir régner toujours dans les sphères officielles comme dans la presse et les relations des citoyens entre eux.

L'espace nous manquant aujourd'hui pour l'appréciation détaillée que mérite ce livre, nous nous bornons à en signaler les grandes lignes.

Après avoir, dans un avant-propos adressé aux instituteurs, montré la place que l'instruction civique doit occuper à l'école, l'auteur détermine le but de cet enseignement, sa nécessité, et nous donne la division de son cours en quatre parties, que voici :

I. *Les Principes généraux* : La patrie, — la souveraineté nationale, — les différentes formes de gouvernement, — la liberté, — l'égalité, — la fraternité.

II. *Organisation et fonctions de l'Etat* : La Constitution, — la séparation des pouvoirs, — le pouvoir législatif, — le pouvoir judiciaire, — la commune, — les services publics, — les finances de l'Etat.

III. *Le droit international* : Les relations diplomatiques, — le droit international en temps de paix, — le droit international en temps de guerre.

IV. *Les Institutions de la patrie* : L'histoire de la Constitution suisse, — la souveraineté, — les droits individuels et collectifs, — les pouvoirs publics, — les services publics et les ressources financières, — la Suisse au point de vue international.

Au simple aspect de ce volume, si riche de substances, je me suis demandé s'il ne l'était pas trop pour l'écolier primaire, même du degré supérieur. En revanche, il est tout à fait à sa place pour les écoles secondaires, complémentaires, et pour les instituteurs primaires, qui y trouveront les notions de droit public et constitutionnel dont ils ont besoin pour se diriger dans leur enseignement. M. Numa Droz lui-même, au reste, a bien compris que ce serait une erreur pédagogique que de vouloir enseigner l'instruction civique à de trop jeunes élèves, ainsi qu'il le dit dans l'avant-propos adressé aux instituteurs et où, par parenthèse, l'honorable magistrat se déclare en principe opposé à l'idée de ceux qui voudraient faire de l'école primaire un omnibus, quand il dit : « L'école primaire ou populaire ne saurait avoir d'autre tâche que d'inculquer les connaissances indispensables à tout homme, quels que soient la profession ou le métier qu'il embrassera. Demander d'elle davantage serait déraisonnable. »

A. D.

PARTIE PRATIQUE

FRANÇAIS

DEGRÉ MOYEN

DICTÉE. — Quand nos fêtes *nationales* ont pour siège un coin de terre favorisé du ciel, une cité riche en *monuments* anciens, en édifices modernes, en souvenirs de *tous* genres, lorsqu'un ravissant paysage unit les merveilles de la nature à *celles* de l'art et de la science, que le soleil se met de la partie et illumine hommes et choses de ses rayons divins, *quel* est le mortel qui ne se sentirait charmé, ému? Que si l'hospitalité la plus large, la plus fraternelle, la plus expansive ajoute *ses* bienfaits à toutes *ces* attractions, l'enivrement devient complet, et vous *donne* l'illusion du bonheur, ce rêve caressé en vain par tous les êtres qui *pensent*, et dont la réalisation absolue est malheureusement *refusée* à la terre.

A. DAGUET.

EXERCICES. — Avant de dicter : a) Expliquer les expressions : favorisé du ciel, — monunument ancien — édifice moderne — merveilles de l'art, de la science — se mettre de la partie — hospitalité large... expansive — ajouter à ces attractions — enivrement (sens figuré) — l'illusion du bonheur — un rêve caressé en vain.

b) Rappeler les règles grammaticales relatives aux mots en italique.

Conjuguer oralement aux temps simples et composés, jusqu'au subjonctif, les verbes favoriser — unir — mettre.

Conjuguer ces trois verbes par écrit à la première personne du singulier et du pluriel des mêmes temps.

Analyse. Chaque canton suisse célèbre une fête nationale.

Narration : Une fête champêtre... la fête du village.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

DICTÉE. — *Les nids d'oiseaux.* La forme et la structure des nids d'oiseaux *dépendent* beaucoup des conditions extérieures et, par suite, varient dès que ces conditions viennent à changer. Chaque espèce emploie les matériaux qui sont à sa portée, choisit les situations qui s'harmonisent le mieux avec ses habitudes, et la forme des nids trahit souvent des intentions très nettes.

Les troglodytes, qui vivent dans les haies et dans les bosquets bas, font en général leurs nids avec la mousse où ils ont l'habitude de chercher des insectes ; mais ils changent parfois, et s'accommodent de plumes et de foin lorsqu'ils peuvent s'en procurer. Les corbeaux, qui se nourrissent de chair morte, qui *hanteñt* les pâturages et les garennes, choisissent la laine et la fourrure ; les alouettes bâtissent leurs nids dans des sillons avec des tiges sèches entrelacées d'herbes fines qu'elles ont ramassées tout en cherchant des vers ; les martins-pêcheurs utilisent les arêtes des poissons qu'ils *ont mangés*. Les flamants aux longues jambes et au large bec, qui arpentent les bas-fonds humides, se maçonnent, avec de la boue, un siège conique où ils déposent leurs œufs, afin de les couvrir à leur aise et de les mettre à l'abri de l'eau.

En un mot, les procédés de construction *sont déterminés* par les circonstances physiques, aussi bien que par la conformation des oiseaux et par les outils dont la nature les *a doués*.

(D'après la *Revue des Deux-Mondes*).

EXERCICES : 1. *Familles de mots* : forme — matière — harmonie — nid — net — accommoder — sillon — fin (subst. et adj.) — utile — outil.

Homonymes : ni, le nid — des, dès, le dais, le dé, le dey — très, le trait — la haie, il hait — bas, le bas, le bât, il bat — leur, l'heure, un leurre — il hante, il ente, l'ente, lente — tout, tous, la toue, la toux — pêcheur, pécheur — j'arrête, l'arête — ou, où, la houe, le houx, hou !

Orthographe : Justifier l'orthographe de *dépendent* — *hantent* — *ont mangés* — *bas-fonds* — *sont déterminés* — *a doués*.

Analyse de la première phrase.

COMPOSITION : Description d'une fête.

ANALYSE.

Pourquoi les leçons d'analyse portent-elles souvent si peu de fruits ? Pourquoi ne sont-elles pas aimées des élèves, et pourquoi semblent-elles répugner au maître lui-même ?

N'est-ce peut-être pas faute d'un plan intelligent et bien gradué, établi par exemple d'après les ouvrages de M. Ayer ?

Nous croyons qu'en général on suit encore une voie fautive ; nous croyons qu'au lieu de physiologie grammaticale on ne fait que de l'anatomie ; nous croyons enfin que les leçons d'analyse peuvent être les plus vivantes et les plus riches du programme scolaire.

Sans prétendre faire ici un exposé complet de toutes les difficultés lexicologiques ou syntaxiques, de toutes les bizarreries grammaticales qu'on peut trouver sur son chemin dans une leçon d'analyse, nous voudrions cependant essayer d'indiquer le plan général, la grande ligne de marche à suivre. D'autres, sans doute, diront plus et mieux ; nous nous réjouirons de les avoir provoqués à écrire sur ce sujet difficile.

Voyons premièrement la proposition simple. Il faut présenter à l'élève une proposition entière dès sa première leçon, et lui apprendre à la décomposer en deux parties : le *sujet* et le *prédicat*. Ex. : ces petits enfants mangent des cerises ; ces petits enfants = *sujet*, mangent des cerises = *prédicat*. Quoi de plus logique, de plus admirable et de plus simple que ce dualisme de la phrase ! Où est l'élève qui ne le pourra saisir ? Voilà donc et après sa première leçon déjà, le petit bonhomme complètement maître de sa phrase puisqu'il l'analyse tout entière ; vite il veut montrer son savoir, essayer ses forces sur d'autres exemples, et ses succès le remplissent de joie et de courage.

On lui apprend ensuite à connaître le substantif, le verbe, l'adjectif et l'article ; on lui dit la fonction de chacun de ces mots, et il les distingue bientôt sans peine.

Plus tard, mais petit à petit seulement, il comprend que si toute une moitié de la phrase est chargée de nous présenter en le nommant, l'être dont on parle, c'est-à-dire le sujet, un seul mot suffirait pourtant : le substantif. Ex. : ces petits enfants = sujet ; enfants = sujet. Mais il

arrive souvent que le même substantif étant appelé trop souvent dans le même morceau, par discrétion et afin de ne pas ennuyer ses lecteurs, il se fait remplacer par un autre mot, le pronom-substantif.

De même aussi, l'enfant comprend que si la seconde moitié de la phrase exprime une seule idée, celle de l'activité attribuée au sujet, cette même idée on la trouve déjà, quoique brute et imparfaite, il est vrai, dans le verbe, dans le substantif ou dans l'adjectif Ex.: *mangent des cerises*, voilà le prédicat; toutefois *mangent* tout seul l'exprime également. De nombreux exercices gravent dans la mémoire et placent irrévocablement dans l'intelligence de l'enfant cette distinction du mot principal de chaque demi-phrase. Puis on continue en disant: Le verbe, par lui-même, n'exprime pas une idée complète, nous le savons déjà; eh bien! on appelle compléments directs, indirects ou circonstanciels, les éléments nouveaux qui s'y joignent pour en compléter le sens; de même, l'idée d'un être quelconque exprimée par un substantif, est aussi susceptible de qualification ou de détermination, et les mots qui remplissent cette dernière fonction sont des attributs.

Alors toutes les difficultés étant levées, l'élève peut, comme en se jouant, découvrir la fonction de tous les mots dans la phrase, il les voit ainsi à l'œuvre comme les organes d'un corps vivant, et ce spectacle l'intéresse beaucoup. Il dresse avec un plaisir marqué des tableaux comme celui-ci :

Un capitaine de cavalerie (sujet) se rendit à la tête de sa troupe dans le quartier désigné (prédicat).

(sujet) capitaine	{	un (attr.) de cavalerie (cp. attr.)	
	{	se (cp. dir.)	
(prédicat) rendit	{	tête (cp. cir.) de manière	{ la (attr.) troupe (cp. attr.) } sa (attr.)
	{	quartier (cp. cir. de lien)	} le (attr.) désigné (attr.)

Et quand il a bien saisi cela, il voit clairement que le sujet et les compléments directs, indirects ou circonstanciels, doivent être exprimés par des substantifs, puisqu'ils désignent des personnes, des animaux ou des choses, et que les substantifs ont toujours pour attributs des adjectifs, puisque la fonction de ces derniers est précisément de montrer comment sont les êtres. Nous parlons ici d'une manière très générale, l'espace nous manquant pour de plus amples développements. Ce que nous avons dit suffira pour montrer qu'on ne doit pas impitoyablement disséquer la phrase et n'en étudier les organes que lorsque la dernière goutte de sang en est sortie, mais qu'il la faut considérer, au contraire, chaude et bien vivante et fonctionnant régulièrement.

Et dans la phrase composée, le même système doit encore être suivi. La fonction de chaque proposition simple doit être connue avant sa nature; l'étude en devient ainsi intéressante et féconde. Un premier exercice auquel l'enfant doit être rompu, c'est la décomposition de la phrase en propositions simples. Cette décomposition, qui ne comporte pas d'ail-

leurs de longues théories à développer, porte en elle sa récompense dans les difficultés facilement vaincues qu'elle présente à chaque pas. Un deuxième exercice consiste à trouver si parmi les propositions simples découvertes, il n'y en a pas deux ou trois ayant exactement la même valeur et le même rang, qui soient coordonnées enfin, et auxquelles les autres se rattachent comme sujet, complément ou attribut.

Nous nous arrêtons; la marche graduelle se découvre ici d'elle-même, il n'y a pas de doute possible.

Nous avons insisté sur la proposition simple parce que c'est là que l'ancienne méthode fait encore le plus de victimes. HULLIGER.

Cet intéressant travail, pour lequel nous remercions M. Hulliger, appelle quelques observations.

Si ce qu'on appelle *analyse* à l'école primaire offre si peu d'attrait, il faut l'attribuer au tort qu'ont certains maîtres d'enseigner l'analyse pour elle-même, comme une branche spéciale : on trouve encore des *cahiers d'analyse* dans maintes classes. Les uns croient devoir étudier la structure de la phrase comme on le ferait dans l'enseignement secondaire; d'autres accumulent les difficultés en se servant d'une nomenclature savante et rigoureusement systématique. Ce que M. Hulliger appelle la *physiologie grammaticale* est-il bien du domaine de l'école primaire? N'y a-t-il pas d'ailleurs quelque exagération à affirmer que « les leçons d'analyse peuvent être les plus vivantes et les plus riches du programme scolaire »? Quel intérêt un écolier peut-il attacher à une leçon qui lui apprend que, dans *un capitaine*, *un* est l'attribut de capitaine?

Nous pensons, contrairement à l'opinion de notre collègue neuchâtelois, qu'avant d'aborder la proposition, l'élève doit s'être familiarisé quelque peu avec ses principaux éléments constitutifs : le nom, l'article, l'adjectif et le verbe.

Prédicat, modification, etc., sont des mots vides de sens pour la plupart des enfants.

.....mangent des cerises, PRÉDICAT n'est ni plus logique ni plus simple que : est (verbe) mangeant des cerises, ATTRIBUT.

Le père Girard fait analyser ainsi :

Ces petits enfants (sujet) mangent (verbe) des cerises (complément direct).

Un capitaine (sujet) de cavalerie (complément déterminatif) se (complément direct) rendit (verbe) à la tête (complément circonstanciel de manière) de sa troupe (complément déterminatif) dans le quartier désigné (complément circonstanciel de lieu).

C'est simple, et c'est tout ce qu'il faut pour décomposer toute espèce de phrases et pour apprendre à écrire correctement.

Les élèves de notre habile et célèbre éducateur ne dressaient pas des tableaux d'analyse, mais ils construisaient des propositions ou des phrases semblables à celle qui avait été analysée. Ils faisaient ainsi de l'analyse un moyen d'apprendre l'orthographe et la composition.

J.-D. R.

MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES

I

Solution du problème proposé dans le numéro du 15 août.

Montant de la facture = $10000 \times 0,75$ fl. ct. = 7500 fl. ct.

1° CHANGE DIRECT.

Arbitrage de l'Amsterdam.

$$\begin{aligned} x \text{ fr.} &= 7500 \text{ fl. ct.} \\ 100 \text{ fl. ct.} &= 207 \frac{7}{8} \text{ fr.} \\ \text{d'où} \\ x \times 100 &= 7500 \times 207 \frac{7}{8} \\ x &= \frac{7500 \times 207 \frac{7}{8}}{100} \\ x &= 15590,60 \text{ fr.} \end{aligned}$$

Arbitrage du Genève.

$$\begin{aligned} x \text{ fr.} &= 7500 \text{ fl. ct.} \\ 47,60 \text{ fl. ct.} &= 100 \text{ fr.} \\ \text{d'où} \\ x \times 47,6 &= 7500 \times 100 \\ x &= \frac{7500 \times 100}{47,6} \\ x &= 15756,30 \text{ fr.} \end{aligned}$$

2° CHANGE INDIRECT.

Arbitrage du Londres.

$$\begin{aligned} x \text{ fr.} &= 7500 \text{ fl. ct.} \\ 12,05 \frac{1}{2} \text{ fl. ct.} &= 1 \text{ liv. st.} \\ 1 \text{ liv. st.} &= 25,12 \text{ fr.} \\ \text{d'où} \\ x \times 12,05 \frac{1}{2} &= 7500 \times 25,12 \\ x &= \frac{7500 \times 25,12}{12,05 \frac{1}{2}} \\ x &= 15628,35 \text{ fr.} \end{aligned}$$

Arbitrage du Vienne.

$$\begin{aligned} x \text{ fr.} &= 7500 \text{ fl. ct. à vue.} \\ 97,75 \text{ fl. ct. à vue} &= 100 \text{ fl. A. à 3 mois.} \\ 100 \text{ fl. A. à 3 mois} &= 99,25 \text{ fl. A. à vue.} \\ 100 \text{ fl. A. à vue} &= 205 \text{ fr.} \\ \text{d'où} \\ x \times 97,75 \times 100 &= 7500 \times 99,25 \times 205 \\ x &= \frac{7500 \times 99,25 \times 205}{97,75 \times 100} \\ x &= 15610,95 \text{ fr.} \end{aligned}$$

Arbitrage du Hambourg.

$$\begin{aligned} x \text{ fr.} &= 7500 \text{ fl. ct.} \\ 58,85 \text{ fl. ct.} &= 100 \text{ marks.} \\ 100 \text{ marks} &= 122 \frac{7}{8} \text{ fr.} \\ \text{d'où} \\ x \times 58,85 &= 7500 \times 122 \frac{7}{8} \\ x &= \frac{7500 \times 122 \frac{7}{8}}{58,85} \\ x &= 15659,50 \text{ fr.} \end{aligned}$$

Arbitrage du Paris.

$$\begin{aligned} x \text{ fr.} &= 7500 \text{ fl. ct.} \\ 47,82 \frac{1}{2} \text{ fl. ct.} &= 100 \text{ fr. F.} \\ 100 \text{ fr. F.} &= 99,95 \text{ fr. S.} \\ \text{d'où} \\ x \times 47,82 \frac{1}{2} &= 7500 \times 99,95 \\ x &= \frac{7500 \times 99,95}{47,82 \frac{1}{2}} \\ x &= 15674,35 \text{ fr.} \end{aligned}$$

Le papier le meilleur marché, l'Amsterdam, coûte 165,70 fr. de moins que le plus cher, le Genève. Bolonia devra donc envoyer en couverture de l'Amsterdam.

N. B. — Fl. A. signifie florin d'Autriche; fr. F., francs de France; fr. S., francs de Suisse. Lucien BAATARD.

Solution juste : M. Brélaz, à Genève.

II

ARITHMÉTIQUE

4^{me} degré de l'école primaire.

1. — Exprimer en unités la somme des quantités suivantes : 64 centaines — 3 dizaines — 54 unités de mille — 2 centaines de mille — 5 centaines. (Rép. 260930 unités.)

2. — Exprimer : 1° en dizaines; 2° en centaines, la somme des nombres suivants : 640 — 24060 — 4080 — 300120 — 9200. (Rép. 33810 dizaines ou 3381 centaines.)

3. — Combien faut-il ajouter à 3479 unités pour faire 53 centaines ? (Rép. 1821.)

4. — Combien manque-t-il de dizaines à 990 unités pour faire 10 centaines ? (Rép. une dizaine.)

5. — Décupler et centupler les nombres suivants : 64 — 900 — 35 — 7 — 130 — 8.

6. — Par combien faut-il multiplier 52 dizaines pour obtenir 52 centaines ?

7. — Par combien faut-il multiplier 24 unités pour obtenir : 1° 24 dizaines, 2° 24 centaines ?

8. — Combien d'unités faut-il ajouter ou retrancher au nombre 40654 pour obtenir un nombre exactement divisible par 10 ? (Rép. retrancher 4 ou ajouter 6.) — Combien de dizaines et d'unités faudrait-il ajouter ou retrancher à ce même nombre pour obtenir un nombre divisible par 100 ? (Rép. retrancher 5 dizaines et 4 unités, ou ajouter 4 dizaines et 6 unités.)

9. — Les nombres 2564 — 3027 — 26979 — 3004, sont-ils exactement divisibles par 10, 100, 1000 ? Quels sont les restes de ces divisions ?

10. — Que devient le quotient d'une division lorsqu'on rend le dividende 10, 100, 1000 fois plus grand ?

11. — Que devient le quotient d'une division lorsqu'on rend le dividende 10, 100, 1000 fois plus petit ?

12. — Que devient le quotient d'une division lorsqu'on rend le diviseur 10, 100, 1000 fois plus grand ?

13. — Que devient le quotient d'une division lorsqu'on rend le diviseur 10, 100, 1000 fois plus petit ?

14. — De quelle manière faudrait-il changer le dividende et le diviseur pour que le quotient restât le même ?

5^{me} degré.

1. — Exprimer 1° en dizaines, 2° en dixièmes, 3° en centaines, 4° en centièmes, les nombres suivants : 48 — 602 — 3,2 — 0,504 — 86,25 — 2,08.

2. — Comment reconnaît-on, dans une fraction décimale, en combien de parties l'unité a été divisée ?

3. — Combien manque-t-il à 0,45 pour faire une unité ; combien faut-il ajouter à 0,805 pour faire l'unité ?

4. — Combien faut-il ajouter à 1,05 pour faire une dizaine ? à 2,4 pour faire une centaine ? Combien faut-il retrancher de 125 dixièmes pour faire une dizaine ?

5. — Convertir 2 dizaines en dixièmes et en centièmes ; 3 centaines en dixièmes et en centièmes ; 5 unités en millièmes et en centièmes.

6. — Par combien faut-il diviser 420 dixièmes, 2100 centièmes, 6200 millièmes, pour obtenir : 1° des unités, 2° des dizaines, 3° des centaines ?

7. — Quel est le quotient de 6246 par 100, de 428 par 10, de 58 par 1000 ?

8. — Est-il possible d'effectuer une division de nombres décimaux en conservant la partie décimale du diviseur ?

9. — Que devient le diviseur si on retranche sa virgule ?

10. — Quel changement faut-il faire alors subir au dividende si l'on veut obtenir un quotient exact ?

11. — Prendre 10 fois le dixième de 42,5, — prendre 6 fois le dixième de 8,6, — prendre 25 fois le centième de 7,09, — prendre les 0,4 de 639, — prendre les 0,45 de 1500 francs.

12. — Les 4 dixièmes d'une somme valant 480 francs, que vaut la somme entière ?

13. — Un ouvrier dépense fr. 2,50 par jour, soit les 5 dixièmes de ce qu'il gagne ; quel est son gain journalier ?

6^{me} degré.

1. — Quel est, 1° en fraction décimale, 2° en fraction [ordinaire, le quotient de 5 par 8 — de 3 par 4 — de 16 par 20 — de 7 par 8 ? (Rép. $\frac{5}{8}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{4}{5}$, $\frac{7}{8}$. — 0,625 ; 0,75 ; 0,8 ; 0,875.)

2. — Effectuer les divisions suivantes en complétant le quotient : 1° par des fractions ordinaires, 2° par des fractions décimales, à moins d'un millième près : 29 : 7 — 71 : 9 — 453 : 11 — 8204 : 19. (Rép. $4\frac{1}{7}$ ou 4, 143 — $7\frac{8}{9}$ ou 7,888 — $41\frac{2}{11}$ ou 41,182 — $431\frac{15}{19}$ ou 431,789.)

3. — Citez 4 groupes de nombres qui, pris deux à deux, donnent pour quotient $5\frac{1}{2}$ — $4\frac{3}{7}$ — $10\frac{5}{12}$ — $9\frac{3}{4}$ — $10\frac{5}{14}$ — $148\frac{7}{8}$.

11 : 2	31 : 7	125 : 12	39 : 4	145 : 14	1191 : 8
22 : 4	62 : 14	250 : 24	78 : 8	290 : 28	2382 : 16
33 : 6	93 : 21	375 : 36	117 : 12	435 : 42	3573 : 24
44 : 8	124 : 28	500 : 48	156 : 16	580 : 56	4764 : 32

4. — Indiquez deux nombres qui fourniraient pour quotient la somme des fractions suivantes : $\frac{3}{4}$ — $\frac{5}{6}$ — $\frac{7}{12}$ — $\frac{5}{36}$ — $\frac{8}{9}$ — $\frac{23}{24}$. (Rép. 299 : 72.)

5. — On a divisé un nombre entier par 175. Le quotient est un nombre entier accompagné de la fraction $\frac{3}{7}$. Quel était le reste de la division ? (Rép. 75.)

6. — Ajoutez 1 aux deux termes de la fraction $\frac{3}{4}$ et comparez $\frac{3}{4}$ avec le résultat obtenu. En serait-il de même si l'on ajoutait un autre nombre ? Généralisez.

7. — Retrancher 1 de chacun des termes de la fraction $\frac{2}{3}$, et comparez.

8. — Démontrez que $\frac{4}{5}$ a la même valeur que 0,8 ; que 0,875 a la même valeur que $\frac{7}{8}$.

Louisa PICKER.